|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **NATIONS UNIES** |  | **MC** |
|  |  | **UNEP**/MC/COP.3/2 |
| EP | **Programme des Nations Unies pour l’environnement** | Distr. générale 13 août 2019  Français Original : anglais |

Conférence des Parties à la Convention de Minamata sur le mercure

Troisième réunion

Genève, 25–29 novembre 2019

Point 2 c) de l’ordre du jour provisoire[[1]](#footnote-1)\*

Questions d’organisation : organisation des travaux

Note relative au déroulement de la troisième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Minamata sur le mercure

Note du secrétariat

Le secrétariat a l’honneur de transmettre, dans l’annexe à la présente note, une note concernant le déroulement de la troisième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Minamata sur le mercure, établie par le Président de la Conférence des Parties. Ladite note a pour objet d’aider les participants à se préparer à la réunion.

Annexe

Note relative au déroulement de la réunion établie par le Président de la Conférence des Parties

1. Introduction
2. La présente note vise essentiellement à aider les Parties et autres parties prenantes à se préparer en vue de la réunion afin d’en assurer le succès, notamment en veillant à ce que toutes les décisions et questions dont la Convention prévoit qu’elles soient étudiées par la Conférence des Parties à cette troisième réunion soient dûment examinées et tranchées.
3. Dans la présente note, je décris les résultats attendus de la troisième réunion de la Conférence des Parties, que je présiderai. Ces objectifs ont été arrêtés en consultation avec le Bureau et, par son intermédiaire, avec les groupes régionaux, et je suis heureux d’en faire part à toutes les parties prenantes dans le cadre des préparatifs de la réunion.
4. La troisième réunion se tient un peu plus de 12 mois après la deuxième et offre l’occasion de confirmer les avancées notables réalisées jusqu’à présent ainsi que de progresser quant à un certain nombre de questions et de mandats en cours qui sont assortis d’échéances imminentes, comme prévu par la Convention. Des efforts considérables devraient être faits concernant certaines questions clefs, en particulier l’élaboration du règlement intérieur de nos réunions, dans lequel nous avons prévu que les deuxième et troisième réunions devaient se tenir un an et deux ans après la première, et que les réunions ordinaires se tiendraient ensuite tous les deux ans.
5. Calendrier et organisation des travaux
6. À sa deuxième réunion, la Conférence des Parties a décidé de tenir sa troisième réunion au Centre international de conférences de Genève du 25 au 29 novembre 2019. Ainsi, la réunion s’ouvrira le lundi 25 novembre 2019 à 10 heures et se terminera le vendredi 29 novembre 2019 à 18 heures. Compte tenu de l’efficacité avec laquelle se sont déroulées les première et deuxième réunions de la Conférence des Parties, des dispositions seront prises pour la tenue de réunions des groupes régionaux des Nations Unies et d’une réunion du Bureau le dimanche 24 novembre 2019.
7. Pendant la semaine que durera la réunion, il est prévu que la Conférence des Parties se réunisse en séance plénière et que des discussions aient également lieu en petits groupes, si nécessaire. Ainsi que l’a décidé la Conférence des Parties, la troisième réunion ne comportera pas de débat de haut niveau.
8. Du lundi au vendredi, le programme quotidien proposé pour les séances plénières sera de deux séances de trois heures par jour, de 10 heures à 13 heures et de 15 heures à 18 heures. Des manifestations parallèles auront lieu à l’heure du déjeuner (13 h 15-14 h 45) et le soir après la séance plénière de l’après-midi (18 h 15-19 heures). Je vous invite à participer à ces manifestations, qui aborderont des sujets intéressants, notamment les activités menées par les partenaires de la Convention.
9. Tous les matins de 8 heures à 9 heures, le Bureau se réunira, entre autres, pour convenir du déroulement des travaux de la journée. Les groupes régionaux auront l’occasion de se réunir tous les matins de 9 heures à 10 heures. J’encourage les groupes régionaux à faciliter la diffusion des informations concernant l’ordre du jour de chaque journée par l’intermédiaire des membres qui les représentent au Bureau. Aucun service d’interprétation ne sera assuré pour les réunions des groupes régionaux, mais des installations et du matériel d’interprétation seront disponibles au cas où ces derniers souhaiteraient prendre leurs propres dispositions.
10. Le secrétariat a pris des dispositions pour que la réunion se déroule sans papier. Les documents d’avant-session peuvent être consultés sur le site Web de la Convention[[2]](#footnote-2). Par ailleurs, tous les documents, y compris les documents de session, seront disponibles sur un site intranet dédié à la réunion. Les participants sont censés apporter leur propre ordinateur portable ou d’autres appareils leur permettant d’accéder aux documents. Des services d’appui technique seront disponibles sur place.
11. Dans la matinée du lundi 25 novembre, en ma qualité de Président de la Conférence des Parties, j’ouvrirai la troisième réunion de la Conférence des Parties, à laquelle il sera ensuite demandé d’adopter l’ordre du jour de la réunion.
12. Je donnerai ensuite aux représentants l’occasion de faire des déclarations, en commençant par ceux s’exprimant au nom de groupes de pays. Sur demande, les différents observateurs et Parties auront la possibilité de faire de brèves déclarations liminaires. Chaque intervention ne saurait durer plus de cinq minutes. Je vous invite à soumettre au secrétariat les déclarations plus longues, ainsi que les déclarations nationales, pour publication sur le site intranet, car nous espérons pouvoir passer rapidement de la séance d’ouverture aux débats de fond en plénière.
13. Nous procéderons à l’examen d’autres questions d’organisation, y compris l’organisation de nos travaux, sur la base du calendrier provisoire des travaux qui vous sera présenté.
14. Je demanderai ensuite au secrétariat d’organiser l’élection du Bureau pour la période intersessions et la quatrième réunion de notre Conférence, de fournir des informations sur l’élection des membres du Comité de mise en œuvre et du respect des obligations, qui devrait avoir lieu pendant la réunion, et de nous rappeler pourquoi la troisième réunion de la Conférence des Parties doit confirmer les membres du Conseil d’administration du Programme international spécifique visant à soutenir le renforcement des capacités et l’assistance technique pour leur prochain mandat, en fonction des candidatures reçues de la part des régions pendant cette réunion. Les groupes régionaux auront ainsi l’occasion d’examiner les candidatures à la lumière des compétences spécialisées requises pour siéger au Conseil d’administration, du sexe et d’autres considérations pertinentes. Les élections devraient avoir lieu dans le courant de la réunion.
15. Le secrétariat sera prié de présenter les modalités relatives aux pouvoirs. Le Bureau devrait examiner les pouvoirs des représentants participant à la réunion et présenter un rapport à la Conférence des Parties dans l’après-midi du jeudi 28 novembre.
16. Recours à des groupes restreints
17. Certaines questions pourraient nécessiter un examen plus approfondi ou plus détaillé avant d’être tranchées en séance plénière. S’il peut donc s’avérer nécessaire de créer des petits groupes pour procéder à cet examen détaillé, j’espère que cette pratique sera limitée au strict minimum. Les résultats des délibérations des groupes plus restreints seront présentés à la Conférence des Parties en plénière pour examen et approbation ou adoption éventuelle.
18. Le Bureau et moi-même sommes parfaitement conscients des difficultés rencontrées par de nombreuses délégations qui doivent prendre part à un large éventail de débats parallèles ; c’est pourquoi nous nous emploierons à limiter le nombre de séances simultanées à deux. Les décisions concernant le nombre et la nature des groupes nécessaires, ainsi que l’organisation de leurs travaux, seront prises en consultation avec le Bureau tout au long de la réunion.
19. Nous avons en principe envisagé de créer des groupes de contact sur l’évaluation de l’efficacité, sur les questions techniques, ainsi que sur le programme de travail et le budget. Nous espérons être en mesure de constituer les premiers groupes de contact dès lundi afin que ceux-ci aient le plus de temps possible pour mener leurs importantes délibérations. Les groupes de contact seront présidés par des coprésidents, l’un issu d’un pays en développement et l’autre d’un pays développé, comme il est d’usage. Là encore, il serait idéal de prendre également en considération l’équilibre entre les sexes.
20. Questions inscrites à l’ordre du jour
21. Aux première et deuxième réunions, nous avons pris des décisions essentielles pour mettre en œuvre la Convention, définissant notamment le fonctionnement, la durée et le mandat du Programme international spécifique, et fournissant des directives au Fonds pour l’environnement mondial sur les stratégies et politiques globales, les priorités du Programme et les conditions d’octroi des ressources financières et leur utilisation. Il convient de noter que le Programme international spécifique a été pleinement mis en service et qu’il a déjà, grâce aux contributions de ses donateurs, approuvé cinq projets du premier cycle, le Conseil d’administration du Programme se réunissant en septembre 2019 pour approuver les projets du deuxième cycle. D’autres mesures nécessaires ont été prises, notamment l’élection des premiers membres du Comité de mise en œuvre et du respect des obligations et l’approbation du règlement intérieur que le Comité a élaboré pour faciliter ses travaux. La Conférence des Parties a arrêté le règlement intérieur et les règles de gestion financière pour elle-même et pour ses organes subsidiaires, quelques points en suspens seulement étant mis entre crochets. Nous avons adopté plusieurs documents d’orientation, concernant notamment les sources d’approvisionnement en mercure et le commerce du mercure, les émissions de mercure et le stockage provisoire écologiquement rationnel du mercure, à l’exclusion des déchets de mercure. Nous avons également commandé des travaux intersessions sur un certain nombre de questions, notamment les seuils applicables aux déchets, les rejets et les arrangements en matière d’évaluation de l’efficacité de la Convention. Nous avons décidé d’accepter l’offre du Gouvernement suisse d’héberger le secrétariat indépendant de la Convention à Genève, en plus de sa contribution annuelle en tant que pays hôte (un million de francs suisses), et prié la Directrice exécutive du Programme des Nations Unies pour l’environnement (PNUE) de continuer à assurer les fonctions de secrétariat.
22. Notre troisième réunion est une excellente occasion de consolider les bases solides que nous avons jetées avec l’appui du PNUE. Nous sommes censés entreprendre des travaux sur des questions techniques, comme les seuils applicables aux déchets, les orientations sur la gestion des sites contaminés et les codes du Système harmonisé. Nous examinerons les rapports du groupe d’experts techniques sur les orientations concernant les rejets de mercure et du groupe d’experts techniques sur l’évaluation de l’efficacité en vue d’adopter des décisions qui nous permettront de fournir un cadre d’évaluation de l’efficacité de la Convention. Nous aurons l’occasion d’examiner en détail le travail considérable accompli par le groupe d’experts techniques sur l’évaluation de l’efficacité pour arrêter cet important cadre pour la Convention. Des informations sur le renforcement des capacités, l’assistance technique et le transfert de technologies seront également examinées.
23. Conformément à la décision MC-2/7, nous serons saisis pour examen de la proposition de modalités permanentes concernant le partage des services de secrétariat entre le secrétariat de la Convention de Minamata et le Secrétariat des Conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm, présentée par la Directrice exécutive du PNUE. À notre troisième réunion, nous examinerons également les deux scénarios établis par le secrétariat pour le programme de travail et le budget de l’exercice biennal 2020–2021 en vue d’adopter une décision qui permettra au secrétariat de continuer à œuvrer à la mise en œuvre de la Convention et à nous apporter tout l’appui nécessaire ces deux prochaines années.
24. Nous devrons également procéder à un examen du mécanisme de financement de la Convention et des questions relatives à l’examen des Annexes A et B de la Convention, qui doit avoir lieu d’ici à 2022. Un groupe de pays a également soumis une proposition de modification de l’Annexe A de la Convention et la Conférence des Parties doit examiner cette importante question. Nous examinerons également les questions en suspens concernant le règlement intérieur et les règles de gestion financière.
25. Résultat escompté de la troisième réunion de la Conférence des Parties
26. L’objectif de la troisième réunion est de conclure l’examen de toutes les questions qui, en application de la Convention ou de nos décisions antérieures, doivent être examinées, tranchées ou adoptées par la Conférence des Parties à ce stade. Certaines questions pourraient nécessiter que la Conférence des Parties adopte des décisions à leur sujet, tandis que d’autres pourraient ne nécessiter qu’un accord de la Conférence des Parties pour être prises en compte dans le rapport sur les travaux de la réunion.
27. Je vous invite instamment à vous préparer minutieusement en prévision de cette importante réunion, en prenant connaissance des documents établis par le secrétariat et en engageant des discussions préliminaires à différents niveaux, y compris des consultations nationales et régionales et des discussions bilatérales, ainsi qu’en consultant d’autres régions et délégations, selon que vous le jugerez utile, tant avant que pendant la réunion. Ainsi, nous atteindrons un consensus plus aisément, ce qui nous permettra de continuer à progresser sur la voie de la réalisation des objectifs de la Convention de Minamata.
28. Le Bureau et moi-même exhortons tous les participants à se préparer à travailler ensemble pendant la troisième réunion dans un esprit de coopération, en reconnaissant clairement les objectifs importants de la Convention et notre but commun, à savoir préserver la santé humaine et protéger notre planète pour les générations futures. Je me réjouis à la perspective de vous voir à Genève pour marquer une fois de plus une manifestation historique visant à faire disparaître le mercure.

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|  |  |  |  |  |

1. \* UNEP/MC/COP.3/1. [↑](#footnote-ref-1)
2. http://www.mercuryconvention.org/Réunions/COP3/tabid/7855/language/fr-CH/Default.aspx. [↑](#footnote-ref-2)